

heure-ci est assez réduit, je le concède, mais aussi pour le maigre auditoire de la tribune parlementaire.

● (1750)

M. Côté: Votre parti est assez maigre aussi en ce moment.

M. Ellis: Comment pouvez-vous dire que je suis maigre? Bien en chair, mais pas maigre. Je soutiens que le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question. Il devrait avoir le courage de ses convictions si le ministère de l'Agriculture n'a rien à cacher ou à enterrer, et appuyer la motion sans équivoque afin que ces documents soient déposés à la Chambre. Ce serait bon, je pense, pour la Chambre des communes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

[Français]

M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

En ce qui a trait à la question de l'honorable député, la politique du gouvernement a toujours été la suivante: lorsqu'on prépare un document, on l'étudie en profondeur. Il est ensuite soumis au cabinet, et lorsque le cabinet s'est prononcé, cela devient une politique du gouvernement, et cela est produit à la Chambre.

Je trouve qu'il est absolument aberrant de la part d'un député de demander à tout moment, lorsqu'on est en train de faire une étude approfondie de la situation, de produire certains documents. Ils n'ont pas besoin de demander de produire des documents, ils ont leur propre source là-bas. Ils sont toujours en train de couler des documents d'un peu partout, de la plupart des ministères, alors ils n'ont pas à se plaindre. Et j'inclus là-dedans l'honorable député qui est en train de gueuler là-bas. Cela a toujours été d'ailleurs sa politique d'intervenir. Il vient de temps à autre gueuler au comité de l'agriculture. A part cela, il n'apporte pas grand-chose au débat.

Pour ma part, monsieur le président, lorsqu'il s'agit de la politique éventuelle qui sera proposée au Parlement, le gouvernement produira les documents, afin d'appuyer cette politique. A l'heure actuelle, la motion de l'honorable député n'a rien à voir avec le présent discours.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A mon avis, c'est une question qu'il incombe à la Chambre de trancher, et elle prendra une décision en temps opportun.

M. Ellis: Je soulève la question de privilège pour le même motif, monsieur l'Orateur, si toutefois c'en est une. Je tiens simplement à dire que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture en a dit plus dans ces quelques phrases que dans tout son discours. Il a expliqué quelques points. Si le gouvernement ne veut pas nous donner les documents, très bien, mais qu'il le dise au lieu de radoter pendant vingt minutes sur les politiques et ainsi de suite, et de ne nous donner aucune réponse.

[Français]

M. Claude Lajoie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de dire quelques mots au cours de ce débat, à titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations.

Politique alimentaire nationale

[Traduction]

De plus en plus, l'alimentation devient un sujet de préoccupation pour les Canadiens. Depuis quelques années, ils ont vu des pays étrangers souffrir de pénuries alimentaires et de famines. Le Canada est l'un des principaux pays exportateurs de produits agricoles. Les Canadiens se demandent comment leur pays pourrait contribuer à limiter ces pénuries. Certains craignent même que le Canada ne connaisse ces pénuries alimentaires dans l'avenir. Bien entendu, ils savent que ce danger n'existe à peu près pas aujourd'hui.

Ces dernières années, le consommateur a dû accepter de payer plus cher ses aliments. On peut dire d'ailleurs, en toute justice, que l'intérêt que suscite la politique nationale de l'alimentation résulte directement de l'explosion des prix des aliments qui s'est produite en 1972 et 1973. Entre 1971 et 1975, les prix des aliments ont grimpé d'environ 60 p. 100. Par comparaison, les prix de tous les biens et services enregistrés dans l'indice des prix à la consommation se sont accrus de moins de 40 p. 100. La hausse des prix des aliments est un fardeau pour les Canadiens dont les revenus sont faibles. Un grand nombre de Canadiens ne peuvent se permettre de bien manger, même s'ils dépensent peut-être 40 p. 100 de leur revenu pour l'alimentation. Il est vrai que les prix des aliments sont restés stables en 1976. La hausse de 1.2 p. 100, enregistrée en janvier 1977, après une légère hausse en décembre 1976, semble indiquer qu'une nouvelle montée des prix nous menace.

Les consommateurs s'inquiètent aussi de ce qu'ils mangent. Ils s'inquiètent des effets à long terme des nombreux produits chimiques qui entrent dans la préparation des aliments. Ils voient les enfants, les adolescents, manger des aliments sans valeur nutritive. Ils savent que bien des Canadiens mangent mal. D'autres, on le constate trop souvent, mangent trop. Le manque d'aliments essentiels combiné à l'abus des autres peut entraîner des problèmes de santé ou même la mort pour les particuliers en cause. Et cela ajoute au coût de nos programmes de santé.

Enfin, les consommateurs se posent des questions sur certaines pratiques de commercialisation et sur le pouvoir des grandes chaînes d'épicerie. On le sait: certaines dominent le marché de détail. Les consommateurs se demandent pourquoi les prix diffèrent d'une épicerie à l'autre sans raison apparente. Ils se demandent combien toute la réclame, les offres «gratuites» et «les baisses de prix» ajoutent vraiment aux prix des aliments. Ils ont le sentiment d'acheter des aliments de qualité inférieure. Bref, les consommateurs perdent confiance dans le système. C'est ce qui explique qu'ils s'intéressent vivement à avoir une politique nationale de l'alimentation.

Pareille politique est d'importance vitale pour le Canada. Elle est aussi nécessaire qu'une politique nationale de l'énergie, des transports ou de la défense. Et elle se doit d'être globale. Elle doit englober tous les secteurs du système. Elle devrait en outre tenir compte des préoccupations réelles des consommateurs et répondre à celles des agriculteurs et des cultivateurs. Elle devrait tenir compte des industries qui fournissent aux cultivateurs leurs engrais, leurs produits chimiques et leurs machines. Elle devrait en outre avoir trait aux industries qui préparent et distribuent les aliments aux consommateurs une fois les produits partis de la ferme.